

Office Franco-Allemand
pour la Jeunesse
51, rue de l'Amiral-Mouchez
F - 75013 PARIS
☎ +33 1 40 78 18 18
Fax +33 1 40 78 18 88
www.ofaj.org



Deutsch-Französisches
Jugendwerk
Molkenmarkt 1
D – 10179 Berlin
☎ +49 30 288757-0
Fax +49 30 288757-88
www.dfjw.org

Stage de formation

« Stage d'approfondissement à l'animation linguistique »

26 au 30 octobre 2011 à Berlin

Ce stage d'approfondissement s'appuiera sur les expériences pratiques des participants avec l'animation linguistique dans leurs échanges qui seront également évaluées. Des aspects spécifiques de l'animation linguistique (par exemple la visite d'un musée) seront approfondis et développés individuellement en fonction des groupes cibles et programmes.

Pour le stage d'approfondissement la participation au stage de base et des expériences pratiques sont souhaitées.

Afin de créer une synergie entre le secteur scolaire et le secteur extra-scolaire enseignants et animateurs encadrant des échanges de jeunes sont invités à participer à ces stages pour s'enrichir mutuellement. **Par ailleurs, il nous semble également important que les partenaires français et allemands puissent participer ensemble à la formation, afin de travailler sur leur projet commun. C'est pourquoi les inscriptions conjointes seront retenues en priorité.**

L'OFAJ prend en charge les frais de séjour (hébergement en chambres double, pension complète), les frais de cours et les frais de voyage sur la base du double taux de la grille OFAJ. Une participation individuelle de **40 €** est demandée aux participants. L'arrivée des participants le premier jour est prévue pour 16 heures, le départ s'effectuera après le déjeuner du dernier jour. **Le programme étant chargé et intensif, il est impératif de participer à la totalité du stage.**

Les candidatures sont à envoyer **jusqu'au 9 septembre 2011** au Bureau „Formation interculturelle“ (secteur linguistique) de l'OFAJ : Yvonne Holtkamp (holtkamp@dfjw.org), Tél. +49 (0) 30-288 757-25. Le nombre de places étant limité, nous vous informerons mi-septembre si votre candidature a pu être retenue.